

# 2020

## Rapport d'activité



Centre Phocéa

10 Boulevard Ganay 13008 Marseille

Site internet : <https://www.urps-paca-sages-femmes.com/>

Mail : [urpspacasf@gmail.com](mailto:urpspacasf@gmail.com)

# Éditorial

L'URPS sages-femmes PACA vous présente son rapport d'activité 2020

Ce document rend compte des activités de notre Union qui s'implique de façon directe ou transversale pour vous représenter.

L'URPS valorise le rôle de la sage-femme dans les situations d'inter professionnalité telles que les nouveaux modes d'exercice et le développement des systèmes d'informations partagés.

Vous pourrez également mesurer l'implication de l'URPS dans les domaines de la formation initiale, de la prévention, de l'analyse de l'offre de soins et des besoins en santé sur le territoire.

Parce que l'actualité professionnelle évolue sans cesse, parce que nous sommes tous concernés, retrouvez-nous sur le site [www.urps-paca-sages-femmes.com](http://www.urps-paca-sages-femmes.com) ou le groupe Facebook URPS PACA sages-femmes .

# Sommaire

## I

### Missions et fonctionnement

1. Missions et cadre réglementaire
2. Bureau, assemblées générales et réunions de bureau

## II

### Communication & outils

1. Site internet
2. Groupe Facebook / Newsletter
3. LinkedIn
4. Colloque 2020
5. Participation congrès RA2M
6. Réunions InterURPS

## III

### Les rencontres, les actions et les projets

1. Rencontres institutionnelles et démarches partenariales
2. Réseaux de santé et autres instances
3. Accompagnement des professionnels / Covid exemple du Var

## IV

### Bilan financier

## Section I

# Missions et fonctionnement

## 1 Missions et cadre réglementaire

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) contribuent à l'organisation de l'offre de santé territoriale :

- À la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé ;
- À l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins ;
- À l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ;
- À des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
- À la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins ;
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés ;
- À la mise en œuvre du développement professionnel continu.

Les Unions Régionales de Professionnels de Santé ont été créées par la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires – dite Loi HPST.

Le Décret n° 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux Unions Régionales de Professionnels de Santé en a fixé les modalités. Dans chaque région, les Unions Régionales des Professionnels de Santé rassemblent, pour chaque profession, les représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral sous le régime des conventions nationales avec l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM).

Les membres des unions régionales exerçant à titre libéral dans le régime conventionnel, dans la région où ils exercent à titre principal, sont désignés à partir de listes établies par les syndicats représentatifs des sages-femmes libérales. La durée du mandat des membres des assemblées des Unions Régionales des Professionnels de Santé est de cinq ans.

Les textes législatifs et réglementaires de référence sont les suivants :

- [Décret n°2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales des professionnels de santé](#) portant création des Unions Régionales des Professionnels de Santé en a fixé les modalités
- [Décret n°2015-560 du 20 mai 2015](#) modifiant les dispositions relatives au renouvellement des Unions Régionales des professionnels de santé

- [Ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015](#) adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions
- [Décret n°2017-886 du 9 mai 2017](#) modifiant les dispositions relatives aux Unions Régionales des professionnels de santé
- [Décret n°2019-1435 du 23 décembre 2019](#) prorogeant le mandat des membres des assemblées des unions régionales des professionnels de santé dont les membres sont élus

## 2- Bureau, assemblées générales et réunions de bureau

L'Union régionale des sages-femmes libérales de la région PACA réunit 5 élus qui eux-mêmes représentent les sages-femmes libérales de la région PACA qui réunit 6 départements (Alpes Maritimes, Alpes de Haute Provence, Bouches du Rhône, Hautes Alpes, Var et Vaucluse).

### A - Composition du bureau de l'URPS

Le bureau est composé de :

- Mme Rochette Aurélie, Présidente
- Mme Bez Carine, Trésorière
- Mme Stérin Marie-Aurore, Secrétaire
- Mme Bordoni Céline
- Mme Lukaszewski Faustine
- Mme Payen Céline, représentante du Var
- Mme Bertolucci Laetitia, Chargée de missions

## B – Assemblées générales

En dehors des attributions courantes de fonctionnement de l'Assemblée Générale (validation des procès-verbaux des séances précédentes, vote des budgets, modification du règlement intérieur, etc.), les actions engagées par l'URPS sont l'occasion d'être présentées, et si nécessaire donnent lieu à un vote.

### **31 janvier 2020 - Assemblée Générale – Marseille**

L'Assemblée Générale du 31 janvier 2020 a été l'occasion de présenter le bilan moral et financier de l'année 2019.

L'URPS se concentrera cette année sur 3 projets

- Rapport moral et financier
- La coordination des sorties de maternité du fait de l'arrêt du dispositif PRADO par la CPAM
- Améliorer la communication Établissement de santé / Sages-femmes libérales
- Développer des projets autour de la périnatalité avec les acteurs de la région PACA (ARS, réseau, CPTS...)
- Promouvoir l'exercice coordonné auprès des sages-femmes libérales
- Promouvoir le nouveau zonage (qui ne devrait pas tarder)

### **10 juillet 2020 - Assemblée générale – Visio**

- État des lieux des départements (COVID, Matériel, Questions des sages-femmes)
- Projet de coordination avec l'hôpital saint Joseph
- Compte rendu des différentes réunions ARS / Réseau
- Les prochaines échéances à venir

## C – Les réunions de bureau et travail collaboratif :

Compte tenu de la situation sanitaire de cette année 2020 , le bureau s'est réuni en grande majorité en Visio conférence. Nous avons mis en place un groupe WhatsApp qui permet d'échanger rapidement.

Pour améliorer notre travail collaboratif nous avons décidé de travailler sur Trello. Ce site permet d'avoir une vision d'ensemble des dossiers en cours et des référents.

## D- Programme de travail 2020

- 1- Accompagner les sages-femmes libérales dans l'amélioration de leurs conditions d'exercice.
- 2- Représenter les sages-femmes libérales auprès des acteurs de la santé en PACA
- 3- Poursuivre le développement stratégique de l'URPS

## **Section II**

# **Accompagner les sages-femmes libérales dans l'amélioration de leurs conditions d'exercice.**

## 1- Répertoire des sages-femmes libérales

L'URPS met à jour tous les 6 mois le répertoire des sages-femmes libérales. Tous les moyens de communications sont utilisés (mail, sms, messagerie privée). La mise à jour régulière permet de maintenir un lien avec les sages-femmes et de partager les informations plus rapidement.

Le répertoire est déclaré à la CNIL conformément au RGPD seules les informations strictement utiles sont sur ce fichier. Mme Bertolucci est le DPO.

## 2- Site internet / LinkedIn

### Site internet:

L'URPS s'est doté d'un site internet en Mars 2018 et l'entretien régulièrement par souci d'économie la création et l'alimentation est fait par les membres de l'URPS .

Ce site internet a 2 objectifs :

Être un lien avec les sages-femmes libérales ne possédant pas de compte Facebook

Être visible de nos partenaires effectifs ou potentiels (CPTS, associations, autres professions libérales ...)

### LinkedIn :

Dans le but d'accroître notre réseau professionnel et développer la visibilité des sages-femmes libérales , nous avons créé un profil LinkedIn. Le but pour l'année 2021 sera de le développer et de faire régulièrement des postes.

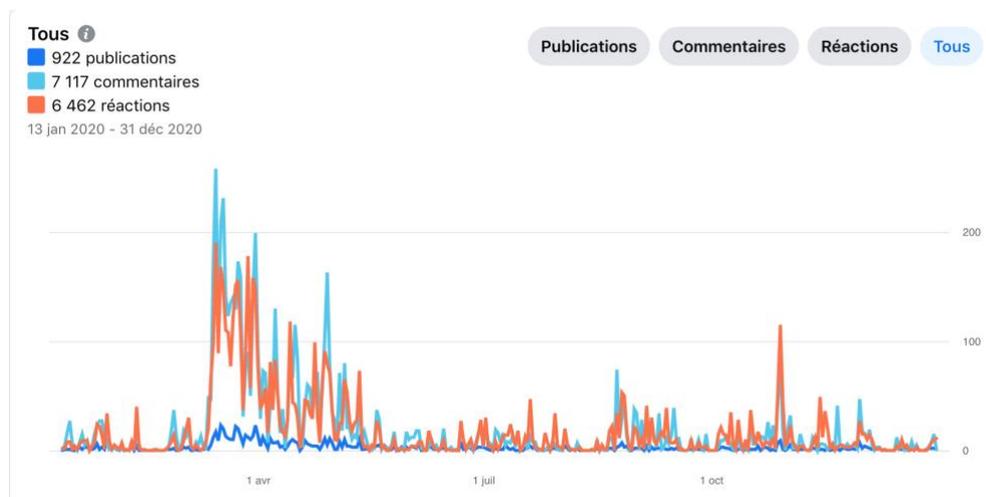
## 3- Groupe Facebook / Newsletter

### Groupe Facebook

Le Groupe Facebook est ouvert aux seules sages-femmes des régions PACA et Corse. Le nombre de sages-femmes est de 402.

Il est un lieu de partage d'interrogations de nos confrères et consœurs, de communication d'information nécessaires à l'exercice de la profession et d'entretien des connaissances des sages-femmes.

*Quelques chiffres :*



Le maintien des connaissances à porter sur :

- Les cotations sages-femmes
- Le suivi d'une grossesse normale
- Les précautions complémentaires
- La téléconsultation
- La téléconsultation : check list grossesse
- La téléconsultation : Checklist IVG
- Entretien pré-natal précoce / Bilan prénatal
- Les certificats
- Les vaccinations
- La Covid (mise à jour régulière)
- L'entretien du cabinet
- La sage-femme libérale et son environnement
- L'exercice coordonné et la sage-femme
- Les CPTS
- Le contrat de collaboration et le contrat d'association
- La déontologie et les compétences de la sage-femme
- Le dossier médical

### **La Newsletter et SMS**

Pour toucher l'ensemble des sages-femmes libérales nous diffusons également les informations par mail en utilisant le programme SendinBlue. Pour plus de rapidité, nous utilisons également les SMS.

## **4- Colloque 2020**

L'URPS organise chaque année un colloque à destination des sages-femmes libérales de la région PACA. Pour l'année 2020, il a eu lieu le 31 janvier 2020.

Ce colloque a été l'occasion de rencontrer les autres professionnels de santé libéraux.

Son programme était :



### Programme du colloque 2020

31 janvier 2020

37-39 Bld Delpuech 13008 Marseille (URPS médecins libéraux)

Modératrices Céline Bordonni/ Faustine Lukaszewski

8h30 Accueil - Café



**Matin**: L'exercice coordonné, rencontres et échanges avec les professionnels:

9h-9h30 Mot d'accueil et présentation des CPTS

9h30 Orthoptistes

9h50 Podologues

10h10 IDE

10h30 Orthophonistes

11h-11h30 Pause-café



11h30 Masseurs kinésithérapeutes

11h50 Pharmaciens

12h10 Biologistes

12h30- 14h Repas offert (Buffet grec)



**Après midi**

14h Endométriose - Dr Estrade

15h Tabacologie pour les nuls - Mélanie Picard (SF)

16h Le dossier médical dans la pratique libérale - Laetitia Bertolucci (SF)



## 5- Réunions InterURPS

Les URPS des différentes professions se réunissent régulièrement.  
Un des projets ayant abouti cette année est la plateforme Med 'aide.

MED'AIDE œuvre pour sensibiliser les confrères aux signes et facteurs de risque de l'épuisement professionnel.

Céline Bordonni a participé activement à la création des supports de diffusion. Un site internet porté par l'URPS ML pacaca a été créé, <https://medaide.urps-ml-paca.org/accueil/>

Les autres  
Périnatalité et santé environnementale

CBU resist'

## 6- Informer sur les CPTS et soutenir leurs développements

Consciente que l'exercice coordonné est l'avenir de l'exercice libéral, l'URPS sert de relais aux informations des communautés professionnelles de territoire (CPTS) se constituant.

Le secrétariat de l'URPS envoie aux sages-femmes concernées un mail et un SMS qui indiquent la création d'une CPTS dans son secteur et la personne référente à contacter. Une sensibilisation est faite régulièrement auprès des sages-femmes libérales pour les inciter à travailler en coordination avec les autres professionnels.

## 7- Soutien aux sages-femmes pendant la période Covid notamment le premier confinement

Informations sur les recommandations en cours  
 Informations sur les lieux et conditions de distributions des EPI  
 Réponses aux questions des consœurs.  
 Facilitation à l'achat d'un bilirubinomètre (Négociation du tarif)  
 Contact avec les maternités pour connaître les conditions de prise en charge des parturientes et des accouchées.  
 Valorisation du contact anténatal et du bilan prénatal auprès des maternités et des sages-femmes libérales.

## 8- Accompagnement des professionnels pendant la Covid : exemple du Var

### JANVIER /FEVRIER 2020

Réflexion sur le zonage des SF du Var. Réunion à l'ARS.  
 Travail avec le conseil de l'ordre sur le différentiel du comptage de l'ARS et les installations réelles. Propositions de modifications.

### MARS 2020 : ACTION DE COORDINATION D'UN ACHAT GROUPE DE BILIFLASHS

**Objectif** : Répondre de manière efficiente sur notre territoire aux demandes de sorties précoces en période de crise COVID.

Appel d'offre obtenu par la société Dolphitonic et négociation d'un crédit-bail à la MACSF. 13 SF Libérales se sont équipées grâce à cette action.

### MARS 2020 : MISE EN PLACE D'UN RESEAU D'INFORMATIONS EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DE L'ORDRE DU VAR.

Création d'un groupe WhatsApp commun des SF libérales et de certaines cadres de maternités.

### MARS/AVRIL 2020 ACTION DE COORDINATION DU RESEAU VILLE- HOPITAL

Communications téléphoniques et échanges par mails sur les protocoles et modalités appliquées dans les services en gestion de crise.

Retours d'expériences des premiers suivis en ville des patientes COVID et gestion des EPI.  
Mise en lien des SF avec les CPTS existantes.

#### SEPTEMBRE 2020 COMITE DEPARTEMENTAL DES SF CPAM TOULON

Données chiffrées, gestion de crise covid, TC, zonage, Adri, Cotations, CPTS, Prado.

#### OCTOBRE 2020 ACTION DE COORDINATION DU RESEAU VILLE HOPITAL

**Objectif :** Faciliter la prise en charge par les SFL des sorties de patientes covid plus hospitalisées et réduire la charge de travail des SF hospitalières. Développer le travail en réseau et le lien entre collègues.

Outils : recensement des CPTS du territoire du Var et maillage par des SF référentes volontaires qui coordonneraient le suivi dans leur secteur.

## Section 3

# **Représenter les sages- femmes libérales auprès des acteurs de la santé en PACA**

## 1- Rencontres avec l'ARS

Le projet régional de Santé 2018-2023 définit, organise et programme la mise en œuvre des priorités de santé de notre région.

L'ARS Paca a inscrit 7 priorités de santé publique au sein de ce Cos :

- Prendre en compte les besoins d'une population vieillissante ;
- Mettre en place une politique globale en faveur des enfants et des jeunes ;
- Proposer une palette de réponses diversifiées aux personnes en situation de handicap ;
- Renforcer la politique de santé mentale pour faire face aux défis à venir ;
- Poursuivre la baisse de la mortalité prématurée ;
- Organiser la prise en charge des maladies chroniques ;
- Réduire l'impact sur la santé de l'exposition aux risques environnementaux.

Pour répondre aux défis de demain, l'ARS organise sa stratégie autour de 6 axes :

- Reconfigurer l'offre de santé, dans les secteurs de la prévention, du sanitaire et du médico-social ;
- Renforcer la prévention et l'implication des usagers ;
- Anticiper et accompagner l'évolution des organisations et des métiers ;
- Utiliser les innovations et les outils numériques ;
- Soutenir le travail collaboratif et la coordination pour la prise en charge dans la proximité ;
- S'appuyer sur des gouvernances partagées dans les territoires.

Pour répondre à ces objectifs, le schéma régional identifie 7 parcours de santé dont trois où la sage-femme est particulièrement impliqué (Parcours petite enfance, enfants, adolescents et jeunes, Parcours santé et précarité et parcours de santé et addictions)

### L'Agence Régionale de Santé

Participation aux commissions, groupes de travail et comités de pilotage :

#### La Covid

Cette année a été notamment marquée par la gestion de la Covid, l'URPS sages-femmes à participer aux différentes réunions sur ce thème (conditions de prise en charge ambulatoire des cas de Covid, organisation de la réponse en ville, point sur la situation régionale, copil ...).



# Bilan financier

## 1- Compte rendu financier:

LIBELLE	DEBIT	CREDIT
Indemnités : réunions, déplacements, traitement des mails et des appels,	22344,32€	
Frais bancaires	343,20€	
Indemnités de participation à une formation interpro : CBU resist	750€	
Colloque annuel de l'URPS SF PACA <ul style="list-style-type: none"> <li>• Traiteur</li> <li>• Participation laboratoire</li> </ul>	716,11€	100€
Congrès Ra2M <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stand URPS</li> <li>• Papeterie pour le stand</li> </ul>	360€ 246,48€	
Site internet	196,74€	
Versements URSSAF		17190,99€
Total	24956,85	17290,99

## 2- Details

Les indemnités sont en légères diminution par rapport à 2019, la plupart des réunions ayant lieu en visio, il n'y a pas eu les indemnités de déplacement. Elles représentent la plus grande dépense de l'urps.

Les frais bancaires s'élèvent à une quarantaine d'euros/ mois, nous avons essayé de négocier mais en vain.

Les dépenses liées au site internet sont l'hébergement et le nom de domaine, l'entretien et la mise à jour sont fait par Mme Bertolucci.

Nous sommes cette année en déficit. Le solde de banque est positif

Nous n'avons pas de crédit, de loyer en cours.

